



SESSION ORDINAIRE UNIQUE 2025-2026

RAPPORT FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

PORTANT

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROJET DE LOI DE FINANCES INITIALE POUR L'ANNÉE 2026

PAR

M.MADY DANFAKHA
RAPPORTEUR GÉNÉRAL

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Madame la Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargée des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,

Chers Collègues.

La Commission des Finances et du Contrôle budgétaire s'est réunie, le jeudi 6 novembre 2025, sous la direction de Monsieur Chérif Ahmed DICKO, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner les documents budgétaires qui accompagnent le Projet de Loi de Finances initiale pour l'année 2026, que sont notamment :

- le Rapport économique et financier ;
- le document « Voies et Moyens » ;
- la Dette publique ;
- les Projets de budget des Pouvoirs publics.

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Cheikh DIBA, Ministre des Finances et du Budget, Monsieur Abdourahmane SARR, Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération et Madame Marie Rose Khady Fatou FAYE, Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargée des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement, entourés de leurs principaux collaborateurs.

À la suite du mot de bienvenue du Président, le Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération ainsi que son collègue des Finances et du Budget ont fait l'économie des orientations majeures du Rapport économique et financier ainsi que celles du Projet de Loi de Finances pour l'année 2026.

Après leurs présentations, il s'en est suivi un débat général de haute portée et riche en termes de propositions pertinentes.

PREMIÈRE PARTIE : PRÉSENTATION DU RAPPORT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER ANNEXÉ AU PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

Abordant le Rapport économique et financier, Messieurs les Ministres ont, après avoir fait le point sur le bilan de l'année 2025, tracé les grands axes de la politique économique et budgétaire du pays.

Ainsi, leurs interventions se sont articulées autour de trois points : **(I) les développements économiques récents et les perspectives, (II) le cadre de gestion des finances publiques et (III) la présentation du Projet de Loi de Finances 2026.**

I. LES DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES RÉCENTS ET LES PERSPECTIVES

Le **Rapport Économique et Financier (REF)**, annexé au Projet de Loi de Finances initiale 2026, met en évidence les ambitions des nouvelles autorités sénégalaises de corriger les déséquilibres macroéconomiques et de soutenir l'activité économique. Ce document est élaboré dans un contexte marqué par la négociation d'un nouveau programme avec le Fonds Monétaire International (FMI) et l'élaboration d'un Plan de Redressement économique et social (PRES) dont la mise en œuvre devrait favoriser la souveraineté économique, à travers le renforcement du financement du développement par des ressources endogènes, tel que décliné dans la Stratégie nationale de Développement (SND 2025-2029).

S'agissant particulièrement de **l'année 2025**, les dernières projections du Fonds Monétaire International tablent sur une **croissance mondiale** de 3,0% contre 3,3% en 2024. Ce ralentissement est le résultat de la persistance des incertitudes et de la montée du protectionnisme. En **Afrique subsaharienne**, la **croissance** devrait atteindre 4,0% en 2025.

Pour cette année, la **situation monétaire** serait marquée par une progression de +8,8% de la masse monétaire indiquant une hausse à la fois des avoirs extérieurs nets (+294,6 milliards) et des crédits intérieurs (+590,0 milliards), particulièrement les créances nettes sur l'État.

Globalement, la **croissance du PIB réel est projetée à 7,8% en 2025** contre une prévision de 8,0% annoncée dans la loi de finances rectificative (LFR) 2025 et une estimation de 6,1% en 2024.

Au titre de la demande finale en 2025, la **consommation finale** se conforterait de 4,6% contre 3,2% en 2024, soit 81,8% du PIB en 2025. Ce qui porterait le taux d'épargne intérieur à 18,2% en 2025. Quant à l'**investissement**, mesuré par la Formation brute de capital fixe (FBCF), il s'établirait à 32,0% en 2025 contre 34,0% un an auparavant. Au total, la **demande intérieure** progresserait de 2,8% en 2025 contre 3,9% en 2024. Du côté de la **demande extérieure**, les exportations de biens et services sont projetées en hausse de 35,4% en 2025, soutenues par les ventes d'hydrocarbures.

Sur les six (6) premiers mois de 2025, l'**inflation**, mesurée par l'indice national harmonisé des Prix à la Consommation (INHPC) s'est établie à 0,5%, en liaison essentiellement avec la légère hausse des prix des produits alimentaires (+0,6%) et des services d'hébergement et de restauration (+1,9%).

Pour ce qui est des **échanges avec l'extérieur**, le déficit du compte courant passerait de 2 477,7 milliards FCFA (12,5% du PIB) en 2024 à 1 261,6 milliards FCFA (5,8% du PIB) en 2025. Cette amélioration du solde courant serait essentiellement le fait de la balance commerciale, qui passerait de 11,9% du PIB à 7,4%, grâce à la hausse des exportations de produits extractifs (hydrocarbures et or). Le **solde global de la balance des paiements** afficherait un excédent de 294,6 en passant de 0,4% du PIB à 1,4%.

S'agissant de la **situation monétaire**, en 2025, elle serait marquée par une progression de +8,8% de la masse monétaire indiquant une hausse à la fois des avoirs extérieurs nets (+294,6 milliards FCFA) et des crédits intérieurs (+590,0 milliards FCFA), particulièrement les créances nettes sur l'État.

Au titre des perspectives, l'année 2026 devrait coïncider avec la mise en œuvre effective du Plan de Redressement économique et social (PRES). Ce qui devrait donner davantage de marges de manœuvre budgétaire à l'État et créer un espace favorable au développement du secteur privé, notamment à travers le recyclage d'actifs. L'État entrevoit également d'initier une batterie de réformes majeures dans le secteur des finances publiques qui vise à corriger les déséquilibres structurels et à relancer l'économie nationale. L'activité économique nationale devrait bénéficier de facteurs internes et externes favorables. L'organisation des Jeux olympiques de la Jeunesse (JOJ) de 2026 constituera un levier majeur, stimulant la demande dans les secteurs de l'hébergement, de la restauration, du transport ainsi que de l'agroalimentaire.

Globalement, la **croissance du PIB réel est projetée à 5,0% en 2026** contre une prévision de 7,8% en 2025. Cette croissance serait portée par le primaire (+6,1%), le tertiaire (+5,4%) et, dans une moindre mesure, par le secondaire (+2,9%).

II. LE CADRE DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

1. Évolution récente des finances publiques

Au chapitre des finances publiques, la situation budgétaire est marquée par la publication des résultats de l'audit de la Cour des comptes en février 2025, suivie de l'inventaire de la dette effectué par le cabinet international d'audit Forvis Mazars, ainsi que l'accélération du processus de consolidation budgétaire et d'assainissement des finances publiques.

Globalement, suivant le scénario de la Loi de Finances Rectificative (LFR) 2025, le déficit budgétaire est attendu à 7,8% du PIB à la fin de cette année. Toutefois, si le rythme d'exécution de certaines dépenses ne s'accélère pas d'ici la fin de l'année, le déficit budgétaire pourrait être ramené à 7,5% du PIB en 2025.

Les **recettes du budget général** sont projetées à 4 668,9 milliards FCFA dans la Loi de Finances Rectificative (LFR) 2025 contre 4794,6 milliards FCFA dans la Loi de Finances Initiale (LFI) 2025, soit un ajustement à la baisse de 125,7 milliards (2,6%). Elles sont constituées principalement de recettes internes projetées à 4 382,3 milliards FCFA et de dons extérieurs à hauteur de 286,6 milliards FCFA.

Quant à la **pression fiscale**, elle ressortirait à 18,9% du PIB dans la Loi de Finances Rectificative (LFR) 2025 contre 19,3% initialement prévue dans la Loi de Finances Initiale (LFI) 2025 et 18,6% en 2024.

Les **dépenses publiques** sont projetées à 6 364,7 milliards FCFA dans la Loi de Finances Rectificative (LFR) 2025 contre 6 395,1 milliards FCFA prévus initialement dans la Loi de Finances Initiale (LFI) 2025, soit un léger repli de 0,5% (-30,4 milliards FCFA). En effet, les charges d'intérêt sur la dette devraient ressortir à 1 milliard FCFA contre 932,1 milliards FCFA initialement positionnés dans la Loi de Finances Initiale (LFI) 2025, après un paiement de 822,3 milliards FCFA en 2024, soit des hausses respectives de 13,4% et 28,6%. Quant aux acquisitions de biens et services, elles sont attendues à 415,8 milliards FCFA dans la Loi de Finances Rectificative (LFR) 2025, soit une baisse de 4,7 milliards FCFA par rapport à la Loi de Finances Initiale (LFI) 2025. Par ailleurs, les rémunérations, incluant les prestations sociales et le personnel des ambassades, sont maintenues au même niveau que la Loi de Finances Initiale (LFI), soit 1 498,0 milliards FCFA, malgré l'impact éventuel des

mesures issues du pacte social. Cependant, les transferts et subventions, qui devraient se chiffrer à 1 453,3 milliards FCFA, sont attendus en baisse de 56,8 milliards FCFA par rapport à la Loi de Finances Initiale (LFI) 2025.

2. Fondement de la loi de finances initiale 2026

Le Projet de Loi de Finances initiale (PLFI) pour 2026 s'inscrit dans un contexte économique caractérisé par de multiples contraintes, notamment les tensions géopolitiques mondiales, les chocs climatiques affectant les économies nationales, la « guerre commerciale généralisée », la crise de la dette, la hausse des prix des matières premières et la fragilité de la résilience budgétaire, notées dans plusieurs États.

Il s'appuie sur trois (3) piliers essentiels qui fondent l'action du Gouvernement et guident son ambition pour la Nation à savoir :

- rétablir les équilibres économiques fondamentaux ;
- moderniser la façon de gérer le budget ;
- financer un développement endogène qui profite à tous.

L'architecture du budget 2026 reflète les nouvelles priorités, conjuguant développement humain, justice sociale et compétitivité économique à travers les priorités sectorielles suivantes : investir dans l'intelligence nationale à travers l'Éducation et la Formation ; garantir la dignité à chaque citoyen en rapprochant les services de santé des populations ; consolider la Couverture Maladie universelle ; produire ce que nous consommons ; garantir l'accès universel à l'eau potable en milieu rural et renforcer notre résilience face aux effets des changements climatiques ; investir dans les politiques de jeunesse et de l'emploi pour propulser ce moteur de la transformation nationale ; poursuivre le déploiement du Plan Diomaye pour la Casamance.

Au-delà des orientations sectorielles, le projet de loi de finances initiale 2026 s'appuie sur des mesures structurelles de gouvernance des finances publiques. Une attention particulière sera réservée à l'amélioration de la gouvernance budgétaire et à la refondation administrative, une étape décisive de la Transformation.

Le Projet de Budget 2026 traduit donc une conviction profonde : la réforme budgétaire n'a de sens que si elle améliore les conditions de vie des citoyens. Il constitue un budget de redressement, de justice et de restauration de la confiance. Ce projet de budget redonne du sens à la dépense publique, à la discipline budgétaire, à la gestion financière pour rallumer l'espoir de toute une Nation.

En effet, le projet de loi de finances initiale 2026 est une vision collective du Sénégal qui sera transmise aux générations futures : un pays maître de ses choix, garant de sa souveraineté économique, soucieux de la dignité de ses citoyens et ancré dans les valeurs de probité et de responsabilité.

III. Présentation du Projet de Loi de Finances initiale 2026

Au regard de ces considérations, les **recettes** du Projet de Loi de Finances initiale pour l'année 2026 sont arrêtées à **6 188,8 milliards FCFA** contre **5 014,3 milliards FCFA** pour la LFI 2025 et les **dépenses** à **7 433,9 milliards FCFA** contre 6 614,8 milliards FCFA. Comparé à la LFI de 2025, le Projet de Budget 2026 connaît une hausse des recettes de **1 174,5 milliards FCFA** en valeur absolue et de 23,4% en valeur relative et des dépenses de 819,1 milliards FCFA en valeur absolue et de 12,4% en valeur relative.

Ledit projet de loi est bâti sur une **prévision de croissance de 5%** et un **déficit budgétaire** attendu à **5,37%** du **PIB**. Le **déflateur du PIB** est quant à lui

projeté à **2%** en 2026 contre 0,9% en 2025 alors que la **pression fiscale** est attendue à **23,2%** du PIB en 2026 contre 19,3% au titre de la LFI 2025.

S'agissant des **recettes du Budget général** arrêtées en 2026 à **5 932,2 milliards FCFA**, elles comprennent les recettes fiscales estimées à 5 384,8 milliards de FCFA, portées principalement par les recettes fiscales issues du PRES pour 703,6 milliards de FCFA ; les recettes non fiscales et autres recettes pour 355,9 milliards de FCFA ; les tirages sur dons-projets évalués à 145,2 milliards de FCFA, en baisse de 54,8 milliards de FCFA par rapport à 2025 ; les dons budgétaires pour 46,3 milliards de FCFA.

En ce qui concerne les **dépenses du budget général** programmées à **7 177,2 milliards FCFA** pour l'année 2026, elles se décomposent en intérêts et commissions de la Dette publique portés à 1 190,6 milliards de FCFA ; en dépenses de personnel projetées à 1 532,8 milliards de FCFA ; en dépenses d'acquisitions de biens et services et de transferts courants fixées à 1 650 milliards de FCFA ; en dépenses en capital sur ressources internes prévues à 1 448,9 milliards de FCFA ; en dépenses en capital sur ressources externes portées à 1 355,0 milliards de FCFA.

Quant aux **Comptes spéciaux du Trésor (CST)**, ils sont projetés, en équilibre, en recettes et en dépenses à 256,7 milliards de FCFA contre 219,7 milliards de FCFA pour la LFI 2025.

Le Ministre des Finances et du Budget a conclu la présentation des considérations générales du projet de LFI 2026 par la lecture des projets de budget des Pouvoirs publics.

DEUXIÈME PARTIE : COMPTE-RENDU DU DÉBAT GÉNÉRAL

Prenant la parole à la suite de la présentation du Rapport économique et financier, vos Commissaires ont, d'abord, formulé des prières et vœux de

réussite à l'endroit des Ministres et ont, ensuite, exprimé les préoccupations et recommandations ci-après.

D'emblée, vos Commissaires ont salué la qualité des documents budgétaires qui leur sont présentés tout en relevant les orientations stratégiques du projet de loi de finances initiale (LFI), particulièrement son endogénéisation qui traduit à bien des égards la politique souverainiste de l'État. Ils ont aussi félicité les Ministres relativement à la trajectoire de redressement budgétaire entreprise et aux efforts de modernisation consentis dans la gestion publique.

Vos Commissaires ont également magnifié les recettes importantes du PRES ainsi que l'élan d'efforts collectifs pour sortir le pays de sa situation actuelle. Le montant de 100 milliards FCFA qui sera issu de la régularisation foncière a marqué vos Commissaires qui ont estimé que cette mesure, outre les fonds escomptés, permettra aux populations de disposer de droits réels hypothécables au niveau des banques. Dans ce cadre, la priorisation de certaines zones comme Yoff et Ouest-foire a été souhaitée. À ce propos, les Ministres ont été interpellés sur l'état du dossier de régularisation d'APECSY (*Association pour la Promotion Économique, Culturelle et Sociale de Yoff*).

Tout en saluant l'initiative du recours aux « diasporas bonds », des Commissaires ont recommandé une meilleure communication afin d'élargir l'assiette des souscripteurs lors de l'édition 2026. Ils ont également salué le recours au marché régional pour lever des fonds.

D'autres Commissaires ont par contre considéré que le poids des emprunts sur les ressources laisse peu de marges de manœuvre au Gouvernement. Ils ont aussi estimé très faible la contribution de l'État à l'effort de redressement économique et au financement du PRES.

Par ailleurs, des Commissaires ont demandé la prise en compte des impacts négatifs de la pandémie de Covid-19 dans le cadre de l'évaluation de l'économie sénégalaise des dix dernières années.

En outre, des Commissaires se sont montrés perplexes relativement aux projections de réduction du déficit de 5,37% du PIB en 2026 et à 3% en 2027 dans la mesure où les recettes attendues sont pour l'essentiel d'ordre fiscal. Or, les recettes issues aussi bien du pétrole que des mines sont encore très faibles. Ainsi, ils ont demandé les leviers stratégiques sur lesquels compte s'appuyer le Gouvernement pour réduire le déficit à 3% du PIB d'ici 2027.

Vos Commissaires se sont aussi informés sur la clé de répartition des ressources issues du gaz et du pétrole ainsi que sur la revue des contrats portant sur lesdites ressources et des retombées qui en sont issues. Ils ont également demandé le montant attendu des recettes issues de l'exploitation de l'or dans le projet de budget de 2026.

Par ailleurs, certains Commissaires ont émis des réserves sur les nouvelles mesures de taxation portant sur les paiements en espèces, les transactions mobiles et les gains des opérateurs de jeux, et ont ainsi demandé un meilleur suivi afin de protéger le consommateur final. Considérant que les Sénégalais vivent des situations difficiles, ils ont prôné des mécanismes beaucoup plus innovants que de taxer la population.

Ils ont en outre attiré l'attention des Ministres sur les projections de 23,2% de taux de pression fiscale qui placerait le Sénégal parmi les pays au plus fort taux dans l'espace UEMOA. À ce niveau, l'idée de la création d'un Conseil national de l'Impôt a été émise. L'érection d'une Recette Perception Municipale (RMP) à Ranérou a aussi été sollicitée.

Concernant le ratio de la dette publique estimé à 119% du PIB, des Commissaires ont estimé qu'il ne paraît pas réalisable de le ramener au seuil prudentiel de 70% fixé par l'UEMOA dans le court terme compte tenu du niveau encore faible des recettes internes. À ce propos, ils ont demandé des éclaircissements sur le périmètre de la dette de notre pays.

En outre, la maturité très courte des end dettements sur le marché local ainsi que les taux très élevés ont inquiété vos Commissaires qui ont par la même occasion remis en cause les projections de diminution de la dette.

Ils ont ainsi interpellé les Ministres sur les perspectives des négociations avec le FMI qui, de leurs avis, constitue un partenaire hautement stratégique. Ainsi, il a été considéré que notre pays doit trouver un accord avec le FMI, mais aussi avec les autres partenaires techniques et financiers (PTF), pour mieux relancer son économie.

Relativement à la publication de données erronées sur la dette par le Régime précédent, des Commissaires ont émis des réserves sur la réalité d'une telle situation dans la mesure où l'État continue à payer des échéances y relatives. À ce propos, ils ont demandé la publication des différents rapports d'inventaire sur la dette dite « cachée » notamment celui réalisé par le cabinet Forvis Mazars.

L'absence de publication des bulletins statistiques de la dette depuis le mois de juin 2024 a été également déplorée par des Commissaires qui ont plaidé l'implication de la Société civile pour un audit citoyen de la dette.

S'agissant de la dette fournisseurs, des Commissaires l'ont trouvé insoutenable et ont ainsi demandé des mesures diligentées notamment pour la redynamisation du secteur des BTP. Le paiement des créances des campagnes agricoles précédentes ainsi que les mesures envisagées pour la prise en charge de la présente campagne ont retenu l'attention de vos Commissaires. Ces derniers ont

aussi interpellé les Ministres sur les arriérés de paiement d'un montant de 20 milliards FCFA dus aux concessionnaires de la Société nationale de gestion intégrée des déchets (SONAGED).

Par ailleurs, vos Commissaires ont suggéré un meilleur encadrement de la rubrique « acquisition de biens et services » et ont aussi attiré l'attention des Ministres sur les modalités d'exécution des dépenses de transferts au profit des agences. Ils ont, à ce propos, sollicité des informations désagrégées sur les budgets des différentes agences rattachées à la Présidence de la République. Dans cette dynamique, des Commissaires ont demandé un état des lieux sur le processus de rationalisation du train de vie de l'État tout en montrant leur perplexité devant la lenteur de la suppression annoncée de certaines agences et directions.

D'autres Commissaires ont salué la dynamique de rationalisation observée à travers, notamment la réduction des budgets des pouvoirs publics, tout en demandant aux Ministres de mieux communiquer sur ces aspects. Ils ont, de manière générale, préconisé l'usage des différentes langues nationales pour expliquer aux citoyens les principales dispositions du budget. Selon ces Commissaires, la création d'une division « Finances publiques et langues nationales » au sein du ministère des Finances et du Budget pourrait permettre d'atteindre cet objectif et stimuler aussi le civisme fiscal.

Sur un point autre, des Commissaires ont regretté le non-respect des dispositions du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale portant sur la préparation et le vote de son budget, particulièrement l'implication de la Commission des Finances et du Contrôle budgétaire. Ils ont en outre déploré les conditions de travail difficiles des députés.

Par ailleurs, les Ministres ont été interpellés sur les mesures prises par l'État pour lutter contre la corruption et améliorer la transparence budgétaire, et mettre

fin au phénomène des salaires fictifs qui persiste malgré les audits réalisés. Ils ont ainsi demandé que les agents publics soient mis dans les meilleures conditions de travail afin d'enrayer toute velléité de corruption.

Vos Commissaires ont également plaidé pour le renforcement du budget en matière de renseignement et de présence militaire au niveau des zones frontalières, particulièrement à Kidira et Goudiri, tout en sollicitant la mise en place d'un programme spécial en faveur de cette dernière localité.

Sur le différend ASER-AEE POWER EPC, les ministères ont été interpellés sur l'effectivité du paiement de 37 milliards FCFA à cette société, la suspension du reliquat par la banque Santander ainsi que sur les alertes de cette banque à l'État du Sénégal sur une possible utilisation frauduleuse de ce montant par AEE POWER EPC. Ces alertes seraient relevées dans l'Ordonnance de la Cour suprême du Sénégal rendu le 21 novembre 2024. Pour plus d'informations sur cette question, il a été suggéré la tenue d'un débat télévisé avec le Directeur général de l'Agence sénégalaise de l'Électrification rurale (ASER).

Des Commissaires sont par ailleurs convaincus que l'apaisement du climat social pourrait favoriser l'attraction des investisseurs et améliorer le climat des affaires.

D'autres ont toutefois estimé que notre pays est moins compétitif du fait notamment du coût élevé de l'électricité et de la main-d'œuvre tout en suggérant au Gouvernement de créer un environnement favorable aux investissements.

Sur un autre chapitre, vos Commissaires ont salué la création de centres de formation professionnelle dans les régions, tout en s'informant sur l'enveloppe budgétaire allouée aux lycées de formation agro-alimentaire.

Au titre des infrastructures, ils ont relevé la dotation de 50 milliards de FCFA cette année au profit du Programme d'amélioration de la Connectivité des Zones

Agricoles (PCZA) et ont plaidé son augmentation au vu de l'importance dudit programme dans le désenclavement de localités comme la zone du Djolof.

Vos Commissaires ont en outre magnifié la relance des Chemins de fer et ont plaidé le paiement des montants dus aux retraités de ladite structure. Ils ont également demandé une levée de fonds au profit du Programme Spécial de Désenclavement (PSD) qui a un impact considérable pour le monde rural.

D'une manière générale, vos Commissaires ont sollicité l'augmentation substantielle des ressources des collectivités territoriales et ont en outre déploré le retard dans la mise à disposition des transferts financiers de l'État vu l'imminence de la clôture des engagements budgétaires. Ils ont aussi regretté la non-disponibilité de la contribution économique locale sur la valeur ajoutée (CEL VA). Toujours sur le financement, les Ministres ont été interpellés sur les redevances de la SENELEC et sur les ristournes dues aux Collectivités territoriales.

Un plaidoyer fort a été fait en faveur du Service de Géologie national afin de disposer de données géo-scientifiques fiables pour une bonne maîtrise de notre sous-sol et garantir davantage la souveraineté économique du Sénégal.

Par rapport à la commande publique, la part du mobilier national réservée aux artisans locaux a attiré l'attention de vos Commissaires.

Ces derniers ont par ailleurs relevé la non-prise en compte du Projet de renforcement de la résilience des écosystèmes du Ferlo (PREFERLO) dans le projet de budget 2026. Ils ont aussi demandé une meilleure prise en compte du Ranch de Dolly dans les dotations budgétaires.

La situation des femmes rurales, des jeunes au chômage et surtout des personnes vivant avec un handicap a également retenu l'attention de vos Commissaires. Ils

ont à ce propos plaidé, avec insistance, l'allocation de ressources suffisantes aux écoles spécialisées pour une éducation inclusive.

Les Ministres ont en outre été interpellés sur les mesures de réduction du coût de la vie, particulièrement le transport et les denrées de première nécessité. Ils ont aussi été interrogés sur les mesures du Gouvernement pour l'effectivité de la baisse du prix de l'électricité annoncée par le Premier Ministre.

Sur un autre point, il a été demandé des éclaircissements sur le montant de huit (8) milliards FCFA qui aurait été décaissé au profit de populations sinistrées dont certaines affirment ne pas recevoir d'appui financier.

Vos Commissaires ont en outre demandé l'érection de nouveaux centres de santé dans le monde rural, à Pikine et à Yoff, ainsi qu'un accompagnement particulier pour le centre de santé Philippe-Maguilen SENGHOR.

À ce niveau, ils ont salué les efforts budgétaires consentis par le Gouvernement dans le secteur de la santé tout en plaidant la réduction du montant de 80 000 FCFA lié aux frais de mammographie pour les cancéreuses. Ils ont en outre demandé une meilleure prise en charge des personnes atteintes d'albinisme ainsi qu'une augmentation du budget des soins de santé primaire.

Toutefois, il a été regretté la non-inscription de crédits pour la construction d'un hôpital de niveau 3 à Tambacounda, à Koungheul et d'un autre hôpital à Keur Massar qui polarise plus de 800 000 habitants.

Par rapport à la digitalisation des services sanitaires, il a été demandé une meilleure prise en compte de la télémédecine surtout dans le milieu rural.

Par ailleurs, vos Commissaires ont demandé un renforcement de la dotation du ministère en charge des Affaires étrangères pour une meilleure assistance des Sénégalais de l'extérieur. L'état de dégradation du Consulat de Milan a été

relevé par vos Commissaires. Sur ce, ils ont demandé une centralisation des différentes structures de financement de la Diaspora afin que ces fonds soient plus productifs. Ils se sont également interrogés sur les différences notées sur les frais l'obtention du passeport sénégalais dans l'espace européen.

Les tracasseries subies à l'AIBD par les convoyeurs de bagages communément appelés « GP » ont été relevées par vos Commissaires à travers l'obligation de verser 15 000 FCFA par valise. Pire, aucun reçu n'est remis au convoyeur, ont-ils souligné.

Les Ministres ont aussi été interpellés sur l'inscription de fonds pour la finalisation des travaux de l'Université du Sénégal oriental.

Vos Commissaires ont salué les efforts du Gouvernement dans le recrutement d'élèves maîtres, tout en préconisant une priorisation des zones qui connaissent un déficit de personnel enseignant ainsi que le remplacement des enseignants bénéficiaires d'affectation. À ce niveau, la construction d'un deuxième lycée à Yembeul a été sollicitée. Enfin, ils ont interpellé les Ministres sur la faiblesse du montant des crédits d'investissement exécutés par l'État concernant le budget du ministère de l'Éducation nationale.

Retenant la parole, le Ministre des Finances et du Budget a remercié vos Commissaires pour les messages de félicitations, d'encouragements et surtout de soutien. Il a également exprimé les sentiments qui l'ont animé à savoir, notamment, un plaisir d'échanger sur les questions essentielles concernant la vie et l'avenir de notre Nation avec des Représentants du Peuple exerçant leurs missions avec courtoisie et sans complaisance.

Abordant la stratégie de consolidation budgétaire, le Ministre a rappelé qu'il s'agit de l'engagement du Gouvernement, après avoir constaté un déficit en 2024 autour de 12,8%, de ramener le déficit budgétaire à 7,8% en 2025, à 5,37%

en 2026 et à 3% en 2027. En ce sens, la problématique de la mobilisation des ressources du PRES pourrait être intégrée dans cette stratégie de consolidation budgétaire, dira-t-il. Concernant justement le PRES, il a indiqué que les attentes pour l'année 2026 sont très importantes puisqu'elles sont à plus de 760 milliards de FCFA. Les recettes vont provenir, entre autres, des jeux de hasard, de la régularisation foncière, de la taxation du mobile money, de l'alcool et du tabac. Ces réformes quoi qu'importantes, sont fondées sur des hypothèses minimalistes précisera-t-il. En réalité, des études pilotées par la Primature ressortaient une prévision de plus de 900 milliards FCFA, et c'est seulement à titre de précaution que le montant de 760 milliards FCFA a été retenu. D'ailleurs, dans l'annexe portant déclaration sur les risques budgétaires, l'hypothèse relative aux risques sur les recettes y est détaillée.

Dans le cadre de la stratégie de consolidation budgétaire, l'option retenue pour 2026 est de geler la partie des recettes jugées optimistes de sorte que les services utilisateurs ne puissent exécuter la dépense tant que la ressource n'est pas mobilisée.

Poursuivant, le Ministre indiquera que des efforts importants seront opérés dans le cadre des dépenses à exécuter. Revenant sur les études stabilisées sur la rationalisation des dépenses, il dira qu'elles étaient articulées autour de deux axes : le premier a permis d'opérer une rationalisation sur les lignes du projet de budget et le second permettra une rationalisation des agences du secteur parapublic. Le Gouvernement a pris le temps nécessaire pour s'entourer de garanties nécessaires quant aux effets de la mesure, a-t-il souligné.

Sur les rapports du Sénégal avec le FMI, le Ministre est d'abord revenu sur le processus qui a présidé à l'élaboration des différents rapports ainsi que sur la démarche entreprise par les services de son département auprès de l'institution financière. Conformément aux exigences du Code de transparence dans la

gestion des finances publiques, des termes de références ont été élaborés dès la mise en place du Gouvernement en avril 2024 avec une lettre de mission précise adressée à l'Inspection générale des Finances (IGF) pour réaliser l'audit de la situation des finances publiques. Un comité a aussi été créé pour accompagner l'IGF dans cette mission. Le Ministre dira que dès la communication des résultats préliminaires à son département par ledit comité, il s'est rendu à Washington pour rencontrer l'équipe du FMI, particulièrement le Directeur général adjoint et le Directeur du département Afrique afin de suspendre l'exécution du programme jusqu'à la finalisation de l'audit sur la situation des finances publiques. Ainsi, sur la base des résultats obtenus, les deux entités travailleront sur la nouvelle forme de collaboration à mettre en place. C'est ce premier travail qui a abouti à la conférence de presse du 26 septembre 2024.

Relativement à l'audit, l'IGF, sur la base d'un échantillonnage, a produit un rapport qui a été transmis à la Cour des comptes qui, après avoir délimité le périmètre de contrôle, a produit un rapport qui a fait l'objet de publication le 12 février 2025. Par la suite, pour une complétude des données sur les finances publiques, le ministère a anticipé sur les possibles exigences des partenaires et évité le double monitoring en confiant les travaux d'inventaire sur la dette au cabinet international Forvis Mazars.

La première composante de cette étude a été de faire la situation sur la dette bancaire locale. Le rapport produit a permis au Gouvernement de connaître l'étendue de la dette bancaire locale. La deuxième étape consistait à faire un recensement de la dette extérieure et le rapport élaboré a été challengé avec les partenaires. Le montant de cette dette extérieure est désormais définitivement arrêté. Le troisième rapport a déterminé le volume de la dette du secteur parapublic, notamment des structures comme AIBD et PETROSEN. Un quatrième rapport du cabinet Forvis Mazars a porté sur l'utilisation des ressources ressorties des emprunts.

Ainsi, la situation de l'endettement du Sénégal est arrêtée à environ 119% du PIB. Ces résultats ont été communiqués au FMI avec une matrice de correction. Notre pays a ainsi demandé la convocation d'un conseil d'administration du FMI sur les déclarations erronées et aussitôt un autre conseil relatif à des négociations sur un nouveau programme. Un conseil d'administration informel a été convoqué par la directrice du FMI à la suite duquel un communiqué a informé la communauté internationale sur les déclarations erronées du Sénégal, tout en demandant de débuter les négociations sur un nouveau programme. Cette demande a été satisfaite lors de l'Assemblée annuelle du FMI et une mission a séjourné à Dakar récemment, certainement dans les prochains jours, le Fonds se prononcera sur la situation du Sénégal.

Quant à la publication des rapports de Forvis Mazars, il a estimé qu'il s'agit juste d'une question d'opportunité. D'ailleurs, même au niveau du ministère, ce sont des statistiques sur les finances publiques qui sont communiquées à ce niveau.

Le Ministre des Finances et du Budget a clos son propos sur la dette en affirmant que celle-ci était bel et bien cachée puisqu'elle ne figurait pas dans les statistiques qui étaient affichées. Il a précisé que ses équipes ont dû se replonger sur les instruments, de paiement notamment, pour se rendre compte de l'existence de certains types de dépenses.

Abordant le besoin de financement pour 2026, le Ministre a indiqué qu'il tourne globalement autour de 6 075,2 milliards de FCFA et concerne principalement la couverture des Opérations extérieures des armées (OPEX) pour 50 milliards de FCFA, les emprunts rétrocédés pour 172 ,8 milliards de FCFA, les arriérés intérieurs estimés à 300 milliards de FCFA, le déficit budgétaire global arrêté à 1 245,1 milliards de FCFA et l'amortissement du capital de la dette, évalué à 4 307,4 milliards de FCFA.

Ainsi, l'enjeu est le financement de cet amortissement du capital en ce sens que le déficit est quasiment couvert par les emprunts sur ressources extérieures. Ce besoin de financement sera particulièrement recherché dans le marché financier régional. Une réflexion est en cours avec le ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération pour approfondir le matelas financier de ce marché.

Sur la publication du Bulletin statistique de la dette, le Ministre dira qu'il est en cours de finalisation et le retard est dû aux corrections à faire sur les statistiques. En effet, compte tenu de l'évolution des données sur la dette, il faudra prendre en considération les résultats des rapports de l'IGF, de la Cour des comptes et du cabinet Forvis Mazars, les traduire en données statistiques pour alimenter les bulletins sur la dette.

Sur la dette fournisseurs, il a rappelé que dans la LFR 2025, un montant de 500,9 milliards de FCFA avait été arrêté pour apurer les arriérés qui concernent particulièrement le secteur des BTP et de l'énergie et un financement est en train d'être bouclé avec des banques.

D'autres arriérés seront pris en compte dans le budget 2026 pour une prévision de 300 milliards FCFA. Dans le projet de loi de finances pour 2026, un montant de 3 milliards de FCFA est prévu pour permettre à la SOGEPA SN d'apurer tous les arriérés selon un calendrier qui sera déterminé.

Concernant le Projet de Modernisation de l'Administration Fiscale (PROMAF), le Ministre a annoncé qu'un montant de 300 millions de FCFA a été mis en place au profit de la DGID pour payer les charges de personnel des contractuels.

Pour les prêts accordés par la Direction de la Monnaie et du Crédit (DMC), il a précisé que les difficultés signalées sont rencontrées surtout par les bénéficiaires qui optent pour l'auto-construction en raison de l'impossibilité pour certains

d'entre eux de produire leurs actes de propriété. Ce qui peut retarder significativement la mobilisation des ressources au niveau des banques.

Abordant le projet de monnaie unique de la zone monétaire ouest africaine, il a indiqué que les crises politiques survenues dans certains pays membres avaient retardé le processus, mais tout est aujourd'hui prêt en termes de réforme. Il a également rappelé que selon la théorie des zones monétaires optimales, un certain nombre de critères doivent être réunir pour aller vers la monnaie unique. La CEDEAO a aussi sa démarche vers cette monnaie unique et 2027 est le rendez-vous donné aux différents États pour observer le degré d'évolution des pays afin d'assurer au moins la convergence macroéconomique ou tout au moins la semi-convergence qui devrait pouvoir permettre d'atteindre le résultat escompté.

Relativement aux financements verts, le Ministre fera noter qu'il traduit la nécessité de trouver des mécanismes additionnels innovants. Environ 500 millions de dollars ont été mobilisés l'année dernière pour payer les arriérés dans le domaine agricole notamment.

Sur le contentieux AEE POWER-ASER, il a rappelé qu'au même titre que les autres projets, AEE POWER EPC a reçu une avance de démarrage. Toutefois, compte tenu de la situation, les financements sont suspendus par la banque Santander en attendant le verdict du juge. Quant aux montants effectivement décaissés, ils correspondent à celui de l'avance de démarrage du projet.

Concernant les contrats pétroliers, gaziers et miniers, le Ministre dira que la Commission chargée de la revue desdits contrats a déjà bouclé le travail et le Gouvernement communiquera prochainement sur les importants résultats avantageux obtenus dans ce cadre.

Concernant le Service géologique national, il a annoncé que son budget est de 150 millions de FCFA pour l'année 2026. Le Ministre est aussi d'avis que ce

service devrait être renforcé, aussi dira-t-il qu'une réflexion dans ce cadre pourrait être approfondie en collaboration avec son collègue en charge de l'Énergie, du Pétrole et des Mines, et avec l'implication de vos Commissaires.

Sur l'effectivité de la baisse annoncée du coût de l'électricité, le Ministre a indiqué que la Primature avait demandé la mise en place d'un comité et les ministères chargés de l'Énergie et des Finances ont travaillé pour déterminer les marges d'économie et d'efficience au niveau de la SENELEC, qui connaissait des pertes de plus de 100 milliards FCFA par année sur son réseau. Un premier travail a été fait par la SENELEC pour réduire ses pertes. Ainsi, un volume de 6 milliards FCFA a été gagné et réaffecté à la tranche sociale qui est maintenant de 85 FCFA à la faveur de la réduction de 6 FCFA sur le kilowatt. Pour les autres aspects, la réflexion est en cours.

Pour le montant de 82 milliards de FCFA en dépenses d'acquisitions de biens et services au niveau du département de l'Éducation nationale, le Ministre a précisé que 60 milliards de FCFA sont destinés au paiement des salaires des corps émergents (maîtres contractuels, professeurs contractuels). À cela s'ajoutent les frais de correction et de surveillance des examens logés au niveau des secteurs de l'Éducation et de la Formation professionnelle.

Dans le domaine agricole, le Ministre a rappelé l'existence de 6 lycées de formation professionnelle en la matière à Diourbel, Kolda, Louga, Matam, Tambacounda et Thiès. D'ailleurs, un montant global de 3, 111 milliards de FCFA est inscrit dans le projet de budget 2026 au profit desdits lycées.

Abordant le Projet d'amélioration de la Connectivité des Zones Agricoles (PCZA) intervenant au Nord et au Centre du pays, le Ministre a informé qu'il est financé par la Banque mondiale pour un montant de 246 milliards de FCFA. À date, dira-t-il, le taux d'exécution s'élève à 70% et un réaménagement budgétaire intervenu en 2025 avait permis d'augmenter le budget de 34 milliards

de FCFA. Comparativement à l'année 2025, le budget du PCZA va augmenter de 15,3% soit 50 milliards de FCFA en 2026. Une requête de financement pour une seconde phase est en instruction et devrait porter le montant à 200 millions de dollars, a-t-il ajouté.

Relativement au financement de la campagne agricole, le Ministre a annoncé que les besoins sont estimés à 134 milliards de FCFA, dont 105 milliards de FCFA pour l'arachide. Les sources de financement sont identifiées par ses services qui travaillent avec la SONACOS, la Banque Agricole et la BNDE. Son département travaille également dans le cadre d'un Programme avec l'ITFC, la branche privée de la BID, et la BADEA, entre autres pour finaliser les opérations de commercialisation. Le Ministre a précisé que les besoins de financement sont de 9 milliards de FCFA pour le coton, 6 milliards de FCFA pour le riz, 7 milliards de FCFA pour les produits horticoles et 5 milliards de FCFA pour le maïs.

Concernant les ristournes aux communes, le Ministre a reconnu l'existence de retards dans leur mise à disposition, mais que les services de son département ont corrigé, malgré la réception des actes en septembre. Toutefois, il a fait noter l'existence de divergences de montants entre deux lignes du budget ; raison pour laquelle, les engagements n'ont pas été validés. Les corrections ont été opérées et ses services sont en train de procéder à l'exécution des bons d'engagements qui ont été reçus le 31 octobre 2025.

De manière générale, il est prévu, de concert avec le ministère de l'Urbanisme, des Collectivités Territoriales et de l'Aménagement des Territoires, d'apporter des réponses définitives à ces retards, a-t-il rassuré.

Sur l'apurement de la dette des concessionnaires et du nettoiemnt d'un montant de 20 milliards de FCFA au 31 décembre 2024, le Ministre a souligné que celle-ci a été entièrement payée sur les ressources de 2025. Ce qui n'a pas empêché une reconstitution du passif en 2025 qu'il va falloir prendre en charge dans les

dotations de 2026, d'où la nécessité de mettre en place un dispositif afin d'éviter la reconstitution de cette dette, a-t-il souligné.

Retenant la parole à la suite de son collègue des Finances et du Budget, le Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération est d'abord revenu sur la trajectoire d'ajustement du pays qui selon lui est faisable en ce sens qu'il s'agira notamment de réduire des dépenses improductives et de fusionner des agences redondantes. Cette réduction n'aurait également pas beaucoup d'impacts sur la croissance, a-t-il ajouté.

Le Ministre est également revenu sur les performances du Sénégal au cours des 10 dernières années qui a été en moyenne de 5%, soutenue principalement par le capital et le facteur travail. La productivité a été nulle. En effet, la manière dont cette dette a été investie et utilisée n'a pas été rentable.

Selon le Ministre, les projets devront être mieux maturés et sélectionnés de telle sorte que les investissements publics puissent être plus productifs. Ils seront également financés avec des recettes budgétaires.

Poursuivant, le Ministre fera remarquer que si l'endettement en 10 ans n'a pas été productif en plus de son niveau actuel de 119 % du PIB, l'État n'a plus véritablement de marge de manœuvre. Ainsi, le changement de paradigme sera d'abord de mettre maintenant le secteur privé au-devant. L'autre levier, sur lequel vos Commissaires sont d'ailleurs intervenus, consiste à responsabiliser davantage les citoyens ; qu'ils soient plus enclins à consentir à l'impôt. Cet impôt sera dépensé pour des biens et services publics de qualité et l'État doit agir dans l'intérêt des citoyens. C'est d'ailleurs l'objectif principal de la vision Sénégal 2050, avec huit (8) pôles régionaux compétitifs. Le secteur privé sera au-devant et les populations recevront des biens et services de qualité.

Revenant sur la question de la dette, le Ministre dira également que l'inventaire auprès des bailleurs a permis de confirmer le stock.

Sur le besoin de financement, il a expliqué que la dette estimée à plus de 6000 milliards de FCFA qui arrive à échéance ne pose pas en réalité problème puisque le Sénégal, pays « marché frontière », qui a accès au marché pour « rouler » sa dette. Or, une dette roulée n'est pas éteinte. Pis, si le PIB augmente, la dette en pourcentage du PIB peut baisser, mais le stock lui-même de la dette est en progression permanente tant qu'il y a un déficit public à financer chaque année.

Pour le besoin de financement de 2026, il est couvert à 65 % par des émissions dans le marché régional, mais aussi par l'appel public à l'épargne. C'est donc notre appartenance à l'UEMOA qui permet au Sénégal d'avoir accès à un marché financier, a annoncé le Ministre. Par ailleurs la Banque centrale permet à l'État d'avoir ce marché régional les risques sont mutualisés. Il a prôné la solidification de cette union en réformant la gestion monétaire et le régime de change. D'ailleurs, beaucoup d'éléments qui gênaient dans cette monnaie ont été dépassés et les réserves ne sont plus centralisées en France. En effet, le représentant de la France ne siège plus dans les instances de décision de la BCEAO et le nom de la monnaie pourrait être changé. Le seul sujet qui reste est le régime de change fixe à l'Euro pour lequel des réflexions seront entamées pour une transition vers un régime plus flexible.

Il a aussi indiqué qu'en 2026, une revue annuelle conjointe, qui sera en droite ligne avec le changement de paradigme dans la vision Sénégal 2050, fera le point sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale de Développement. Ainsi, les cibles permettront notamment de réduire la pauvreté et d'améliorer les indicateurs de capital humain.

Par ailleurs, le Ministre a souligné que pour la première fois, tous les 25 ministères ont mis à jour leurs lettres de politique sectorielle et de développement.

Concernant PROVALE CV, il a indiqué que la phase 1 est en cours d'évaluation, mais qu'il manque encore de la documentation pour boucler cette évaluation avant de passer à la deuxième phase, sachant que les bailleurs eux-mêmes sont disposés à financer cette seconde étape sous réserve de la finalisation de l'évaluation de la première phase.

Sur l'énergie, le Ministre a tenu à faire des comparaisons sur la structure des prix. Il a ainsi fait noter, par rapport à l'essence que si en Côte d'Ivoire le prix est de 695 FCFA, la part de 68 % est le prix CAF. Dans cette structure de prix, seulement 19 % constituent des taxes. Or, au Sénégal, 47 % du prix de l'essence sont des taxes. Néanmoins, ses services sont en train de travailler sur les modalités d'alignement sur les pratiques compétitives dans l'union, a-t-il conclu.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Madame la Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargée des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,

Chers Collègues.

Tels sont les enseignements majeurs tirés de l'examen des documents budgétaires annexés au Projet de Loi de Finances initiale 2026 et de l'économie du Débat général qui s'en est suivi.

Je vous remercie de votre aimable attention.